

Décision

Générale

colonial

Décision n° 6 décision n. 6 du 4 Janvier 1943

n° 6

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 15/01/1943

Date de publication
4 janvier 1943

Date du numéro
15 janvier 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé AHMED NOHO est engagé en qualité d'interprète auxiliaire au salaire journalier de vingt francs et affecté au cercle de Tadjoura. Il aura droit a une indemnité de route de cinq francs par jour quand il effectuera des déplacements supérieurs à 24 heures.